

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2009 à 20H

Présents : Mme GIOVANNINI Juliette, le Maire M. HUGUES Gilbert
 Mme ABADIA Carole M. LAFOSSE Bernard
 Mme CLEMENT Catherine M. RUBINO Joseph
 M. GROGNARD Frédéric

ABSENTS excusés : M. MOREAU a donné pouvoir à M. HUGUES ; M. ONDULATI a donné pouvoir à Mme le Maire ; Mme BIONDO, sans procuration.

M. GROGNARD est désigné secrétaire de séance.

Il est procédé à l'approbation et à la signature du conseil précédent. Mme le Maire propose de ne pas examiner la délibération 09/05/2009. Celle-ci concernait le choix d'un bureau d'étude pour la constitution de cahiers des charges pour les petits travaux municipaux. Aucun bureau d'étude n'a encore répondu à l'appel de Mme le Maire. Mme le Maire expose les délibérations.

01/05/2009 RENOVATION DE LA MAIRIE ET CREATION D'UNE SALLE DE CONSEIL

En date du 22 octobre 2008, le Conseil a décidé la restauration de la mairie et la construction d'une salle polyvalente attenante. Depuis, les Caussolois ont été consultés sur l'emplacement qu'ils souhaiteraient pour le futur cœur de village et ils ont choisi de le placer autour de la mairie. Dès lors, la salle polyvalente sera plutôt construite près des Loisirs. Aussi, le logement de fonction dans lequel est actuellement installée la mairie convient parfaitement. Dès lors, il est demandé à un bureau d'étude via le SIVOM d'étudier la faisabilité de créer une salle du Conseil attenante au logement de fonction, qui resterait la mairie, et la restauration de l'ancienne mairie en appartement ou en commerce pour le louer. Le Conseil municipal approuve ce projet, sollicite des subventions du Conseil Général et délègue la maîtrise d'ouvrage au SIVOM.

Vote **OUI : 9 voix.**

02/05/2009 AFFECTATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les montants des subventions aux associations sont reconduits par rapport à l'année dernière. Les 3690€ de subventions sont répartis comme suit :

- Comité des Fêtes : 2200€.
- Ô petits points Caussolois : 300€
- DDEN : 100€. Il s'agit du Délégué Départemental de l'Education Nationale, souvent ancien directeur d'école, qui assiste aux réunions du Conseil d'Ecole et apporte son soutien à l'école grâce à son expérience.
- Pompiers de Saint-Vallier : 600€
- Réserves pour le soutien ponctuel d'une association ou pour une action sociale : 490€

Vote **OUI : 9 voix.**

03/05/2009 SUBVENTION DENEIGEMENT

En fin de saison, le Conseil Général subventionne les dépenses encourues pour le déneigement au cours de l'hiver (astreintes, travail effectif,...). Cette année, la facture s'élève à 37.861,54€ TTC. La rigueur de l'hiver explique cette somme très importante (l'année passée, la facture s'élevait à 10341,68€ TTC). Le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 70% des factures HT : 23.898,84€.

Vote **OUI : 9 voix.**

04/05/2009 SUBVENTIONS DE LA CAF

M. GROGNARD explique que, suite à la croissance des effectifs de l'école et à l'ouverture d'une seconde classe, la municipalité a décidé d'accroître l'encadrement de la garderie périscolaire et d'offrir une garderie pendant les vacances de juillet. La garderie doit dès lors devenir un Accueil de Loisirs agréé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, ce qui donne accès à des subventions de la CAF. La CAF peut subventionner des investissements pour la création de l'Accueil de Loisirs et les dépenses de fonctionnements. Ces dernières sont financées par la Prestation de Service Ordinaire qui devrait apporter à peu près 6.000€ et par la signature d'une Convention Enfance et Jeunesse avec la CAF. En réponse à une question de M. RUBINO, M. GROGNARD dit que ces subventions aideront à amortir le surcoût généré notamment par le recrutement d'une animatrice sur un poste à 60%. Le poste a des horaires compliqués et c'est une Caussoloise qui a été recrutée. Le nouveau poste d'instituteur ouvert par l'Education Nationale à Caussols sera pourvu par un instituteur ayant déjà effectué des remplacements à Caussols.

Le conseil décide l'ouverture de l'Accueil de Loisirs « Les Etoiles Caussoloises » et autorise Mme le Maire à faire les demandes de subventions d'investissement et de Prestation de Service Ordinaire et à signer une Convention Enfance et Jeunesse avec la CAF.

Vote **OUI : 9 voix.**

05/05/2009 VACATIONS FUNERAIRES

La municipalité a l'obligation de fixer le montant des vacations funéraires, c'est-à-dire la somme à payer pour les opérations de surveillance mentionnées à l'article L2213-14 du CGCT. La municipalité n'a jamais eu recours à ces vacations et fixe le tarif au minimum légal : 20€.

Vote **OUI : 9 voix.**

06/05/2009 RESTAURATION SCOLAIRE

Comme la municipalité l'avait annoncé lors de la création du service de restauration scolaire en septembre 2008, la mairie va faire travailler alternativement les deux restaurants du village. Pour l'année 2009-2010, ce sera donc la Bastide Saint-Louis qui fournira les repas. Ceux-ci seront apportés à l'école par liaison chaude et servis dans le fond de la nouvelle salle de classe. Dans celle-ci, des cloisons amovibles seront installées pour séparer la partie classe de la partie réfectoire. En lien avec ceci, Mme le Maire explique que les vitres de la salle devront être changées car elles ne sont pas conformes pour une salle de classe. Malheureusement, tout comme pour le remplacement de la baie vitrée et de la porte de secours de la classe de maternelle, Mme le Maire n'espère pas de subventions pour ces travaux. M. HUGUES explique que ces frais imprévus seront couverts par les efforts demandés à tous : parents d'élèves par une augmentation de certains tarifs, plan d'économie à la mairie et augmentation des impôts locaux.

La Bastide prend à sa charge l'achat du matériel nécessaire au transport et les modalités financières seront les mêmes qu'avec l'Auberge. La convention relative à la restauration scolaire fera l'objet d'une délibération ultérieure. Par la présente délibération, le Conseil Municipal approuve ce nouvel engagement pour la restauration scolaire.

Vote **OUI : 9 voix.**

M. RUBINO présente les deux délibérations suivantes.

07/05/2009 SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La municipalité a l'obligation d'établir un zonage d'assainissement par parcelle pour fixer des limites de construction (nombre de m² par parcelle). En complément du document établi au moment de l'élaboration de la carte communale, la société EDANC a constitué une proposition de document à soumettre à enquête publique. Une fois approuvé, ce document sera l'annexe sanitaire de la carte communale (le schéma directeur d'assainissement n'était pas encore obligatoire en 2002). Ce document projette notamment la création d'un ensemble collectif, réseau et filière d'épuration dans le cadre du développement d'un cœur de village. Le Conseil décide de mettre en œuvre la procédure d'enquête publique.

Vote **OUI : 9 voix.**

08/05/2009 CONTROLE DES FOSSES SEPTIQUES

Les communes ont obligation de faire procéder au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif, tous les contrôles devant être terminés avant le 31 décembre 2012. La commune a donc demandé des devis auprès d'entreprises pour effectuer le contrôle des 250 installations de Caussols. C'est la société EDANC, la moins-disante, qui a remporté ce marché en proposant des tarifs de 160€H.T. pour les fosses de plus de 8 ans et 240€H.T. pour les fosses de moins de 8 ans. Ce contrôle a été initié par une directive européenne. Au cas où ce contrôle imposerait ensuite une rénovation importante d'une fosse septique et donc des frais conséquents, le particulier aurait un certain délai pour effectuer les travaux (pouvant aller jusqu'à 4-5 ans selon les cas). Les contrôles débiteront par les constructions récentes qui ne devraient pas avoir de travaux à effectuer par la suite si leurs installations sont bien conformes.

M. RUBINO rappelle également que la création d'une nouvelle fosse septique doit être déclarée en mairie et donner lieu à une étude.

Le Conseil approuve ces contrôles.

Vote **OUI : 9 voix.**

10/05/2009 BAIL DE LA SURVERSE DU ROUCOU

Le bail de la surverse du Roucou arrive à échéance en décembre 2009. Mme Pierrette Carlavan, veuve Cavalier, locataire actuelle, en demande la reconduction. Le Conseil décide de reconduire ce bail et de fixer le loyer à 250€ par an.

Vote **OUI : 9 voix.**

QUESTIONS DIVERSES

- M. LAFOSSE a assisté à Saint-Vallier à une réunion sur les Comité Communaux des Feux de Forêts. Des discussions ont été menées pour la création d'un CCFF commun avec Escagnolles. Les coûts importants d'équipements, le besoin de nombreux volontaires pour faire le guet et l'interdiction faite au CCFF d'intervenir sur les feux font que ce projet ne se fera pas.
- M. RUBINO évoque des difficultés dans le domaine de l'urbanisme. La municipalité voudrait que les procédures soient plus systématiquement respectées par les Caussolois. Dans le cas contraire, la loi impose que la mairie fasse des Procès-Verbaux qui sont ensuite automatiquement saisis par le procureur qui décide des suites à donner, pouvant aller jusqu'à la démolition des bâtiments. Les problèmes récents concernent des toitures abîmées par l'hiver: la loi autorise en effet de refaire des toitures à l'identique sans autorisation. Toute modification de l'aspect extérieur requiert au moins une déclaration préalable. Des demandes d'autorisation ont été faites pour poser des bac-aciars ; malgré que ceux-ci aient été acceptés lors de municipalités précédentes, l'Architecte des Bâtiments de France les refuse maintenant et la municipalité suit son avis.
Il faut néanmoins noter que la municipalité ne le suit pas toujours : la municipalité accepte plus facilement l'implantation de panneaux solaires sur le toit afin de soutenir les énergies renouvelables et elle accepte également de petites constructions en bois bien implantées, constructions toujours refusées par l'ABF.
- Une nouvelle réglementation impose que les puits et forages soient déclarés en mairie. Des imprimés sont disponibles. M. LAFOSSE demande si les puits secs doivent être renseignés. Mme le Maire répond qu'en les déclarant, le particulier est certain qu'il n'aura pas de problèmes.
- Mme le Maire indique que les Fonds de Concours de la CASA devraient s'élever à plus ou moins 40.000€ pour Caussols. Ce fond soutient efficacement les investissements des petites communes.
- Mme le Maire demande des devis pour le remplacement des vitrages de la future classe dont elle a parlé précédemment.
- Des devis ont également été obtenus pour enterrer la cuve à gaz de l'auberge, dont la position actuelle n'est pas compatible avec les normes de sécurité. Le terrassement et le coulage de la dalle s'élèvent à peu près à 3.000€. La possibilité que ces frais soient pris en charge par le fournisseur de gaz en changeant d'opérateur va être étudiée.
- Une réunion d'information sur la vipère d'Orsini a eu lieu il y a deux semaines. Le plan d'aménagement de l'habitat de la vipère se terminera en 2011.
- Le Parc Naturel Régional avance progressivement. On en est au stade des sous-commissions. Des doutes subsistent encore sur l'acceptation de ce projet et sa labellisation du fait de la concurrence importante.
- Ce vendredi a lieu le conseil municipal de Cipières qui statuera sur la possibilité de fournir à Caussols de l'eau de Cipières (du plateau de Calern). M. Paris, directeur de l'Observatoire de Calern, ne voit pas d'objection à ce que cette eau passe sur le site de l'observatoire pour rejoindre Caussols. Ces travaux se projettent en concertation en tenant compte des prescriptions de l'état, Natura 2000 et pour les sites inscrits.
- Le samedi 27 juin aura lieu le rallye de Mouans-Sartoux vintage qui occasionnera la fermeture des Claps à l'Est du Bois Béranger de 10h à 12h et de 14h à 16h. C'est le comité des fêtes qui assurera le service du petit-déjeuner, ce qui lui assurera une rentrée d'argent bienvenue avant l'été.
- Le dimanche 28 juin aura lieu l'Ironman France. Le trajet à vélo traverse de nouveau Caussols. C'est M. GROGNARD qui gère la coordination et le recrutement des bénévoles qui assurent la sécurité aux carrefours (les volontaires peuvent le contacter). L'Ironman sera sur Caussols de 8h à 12h45. La RD12 sera en circulation locale et à sens unique entre l'Ecre et la Bastide Saint-Louis ; elle sera ensuite ouverte dans les deux sens entre la Bastide et le croisement avec la RD112 ; enfin, elle sera à sens unique entre la RD112 et le Y en bas de la forêt (où les coureurs repartent vers Canaux). Caussols sera donc facilement accessible depuis Gourdon (en passant par les Claps) et de Saint-Vallier (en passant par la RD112). Ce sera par contre beaucoup plus difficile en venant d'Andon (il faudra passer par Escagnolle et Saint-Vallier).
- Les élections européennes auront lieu le 7 juin de 8h à 18h.
- Mme ABADIA explique que le concert organisé le 16 mai s'est très bien passé et remercie M. Vitry et la mairie d'Andon d'avoir prêté deux tentes pour le concert. Mme le Maire souligne l'excellente organisation du comité des fêtes et tout le travail s'y rapportant : notamment, le montage et le démontage des tentes.

Le Conseil se termine à 21h20.